



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/AVR/074	OBJET : APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS ET DE SECURITE ROUTIERE POUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE DE LA SECURITE ROUTIERE A NANGIS DU 14 AU 18 MAI 2018
<u>Date du conseil municipal</u> 09/04/2018	
<u>Date de la convocation</u> 30/03/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈR.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRES
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIÈR
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-avr-074-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Plan départemental d'actions et de sécurité routière de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT l'appel à projets du Plan départemental d'actions et de sécurité routière de Seine-et-Marne pour le financement d'actions de sensibilisation relatives à la sécurité routière,

CONSIDERANT que l'organisation de la semaine de la sécurité routière sur la commune de Nangis du 14 au 18 mai 2018 rentre dans les critères de l'appel à projets,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de l'appel à projets du Plan départemental d'actions et de sécurité routière de Seine-et-Marne pour l'organisation de la semaine de la sécurité routière à Nangis sur l'année 2018.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le projet décrit à l'article 1er.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 9 528 € TTC.

ARTICLE 4 :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- État : 5 000,00 € TTC (52 %)
- Commune de Nangis : 4 528,00 € TTC (48 %).

ARTICLE 5 :

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-avr-074-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018